

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors du débat sur la proposition de loi pour le redressement de la Justice. Il a demandé la mise en œuvre d'une loi de programmation « *sur dix ans* » pour rattraper le « *grand retard* » du budget de la Justice.

Il a dit : « *La France se situe au 39^e rang sur les 43 pays de l'OCDE, pour le montant du budget de la Justice par rapport au PIB. La France consacre à la Justice 72 € par habitant contre 146 € en Allemagne et 155 € au Royaume Uni. Notre pays compte dix magistrats pour 100 000 habitants, soit moitié moins que la moyenne des pays de l'Union Européenne.* »

Il a plaidé pour une loi de programmation sur le long terme – dix ans –, s'opposant à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, qui a jugé cela irréaliste. Il a dit : « *Nous sommes victimes du culte de l'annualité budgétaire. La dignité de la politique réside dans le long terme.* » Il a aussi dénoncé la pratique des « *gels budgétaires en cours d'année* » et la « *fantasmagorie qui consiste à voter des budgets, dont une partie des crédits est ensuite annulée de manière discrétionnaire.* »

>> Lire le compte-rendu intégral des interventions de Jean-Pierre Sueur en séance publique :

- [Sur l'annexe du texte](#)
- [Sur l'article 2](#)
- [Sur l'article 4](#)
- [Sur l'article 10](#)